



# Augmentez les salaires !



18 janvier 2021

## 13,4 milliards d'euros pour acheter Suez, Et il n'y aurait pas d'argent pour les salariés ?!

Une 2<sup>ème</sup> réunion NAO (Négociation Annuelle Obligatoire qui portent notamment sur les mesures salariales) a eu lieu à Rueil-Malmaison au siège de Vestalia le 8 janvier 2021. La direction a pris les devants en faisant part aux élus du personnel des difficultés de l'entreprise.

Les salariés ont aussi les leurs. Le chômage partiel va impacter fortement les revenus des salariés en 2021, si Veolia ne paye pas les périodes chômées à 100 % comme en 2020.

En plus, la modulation va dégrader les conditions de travail et de vie des salariés concernés.

**En octobre 2020, Veolia a trouvé 3,4 milliards d'euros pour acheter les actions qu'Engie possédait dans Suez. Aujourd'hui, Veolia lance une OPA (Offre Publique d'Achat) sur le reste des actions de Suez et est prêt à dépenser 10 milliards d'euros supplémentaires. Soit au total 13,4 milliards d'euros pour prendre possession de Suez !**

C'est la preuve que la direction de Veolia peut trouver beaucoup d'argent quand elle veut.

Il n'y a pas de raison que les salariés n'aient pas leur part, alors qu'ils prennent des risques chaque jour depuis des mois pour venir travailler en cette période de Covid.

C'est pourquoi, les salariés sont tout à fait légitimes à demander :

- **Une Augmentation Générale de salaire de 150 euros pour tous**
- **Le paiement à 100% du chômage partiel**
- **Une prime de modulation de 10 euros par jour en période haute**
- Arrêt maladie :
  - o Paiement du salaire à 100% jusqu'à 90 jours pour les non cadres (au lieu de 45 jours), comme c'est le cas aujourd'hui pour les cadres (principe d'équité)
  - o Pas de jours de carence lors du premier arrêt maladie de chaque année (c'est désormais le cas exceptionnellement en cas d'arrêt maladie lié au Covid).  
Diminution des jours de carence pour les arrêts suivants.
- Cotisation mutuelle : paiement par l'employeur de 60% de la cotisation (au lieu de 50%)
- Congés d'ancienneté : 1 jour (2 à 4 ans), 2 jours (5 à 8 ans), 3 jours (9 à 11 ans), 4 jours (10 à 14 ans), 5 jours (15 ans et plus)
- Augmentation de la prime Panier à 6,70 euros par repas (au lieu de 5,80 euros)
- Augmentation de la prime d'entretien à 60 euros par mois (au lieu de 45 euros)
- Intégration des Cadres aux NAO

Prochaine réunion NAO lundi 18 janvier 2021 à Rueil à 13h30

**AGIR POUR NE PLUS SUBIR :**

**Nous n'obtiendrons que ce que nous demandons, par la mobilisation si c'est nécessaire !**